

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

-----  
REGION DE L'EST

-----  
CONSEIL REGIONAL DE L'EST



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

-----  
EAST REGION

-----  
EAST REGIONAL COUNCIL

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DD9/AONO/CR-ES/CIPM/2022 DU 21 JUIN 2022 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE SANTE AU PROFIT DES CONSEILLERS REGIONAUX (PROCEDURE D'URGENCE)**

FINANCEMENT : Budget du Conseil Régional de l'EST - Exercice 2022.

**1. Objet de l'Appel d'Offres**

Dans le cadre des activités de couverture sanitaire des élus locaux, le Président du Conseil Régional de l'Est lance un Appel d' Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la souscription d'une police d'assurance Santé.

**2. Consistance des prestations**

La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) du DAO et les garanties communes à couvrir sont :

- Hospitalisation médicale et chirurgicale ;
- Analyse médicale/Radiologie ;
- Consultations ;
- Soins dentaires ;
- Soins optiques ;
- Maternité ;
- Sanatorium ;
- Auxiliaires médicaux ;
- Pathologie particulières (Cancer, VIH, Hépatite) ;
- Produits pharmaceutiques ;
- Transferts de malades ;
- Frais de chirurgie ;
- Rééducation ;
- Assurance voyages ;
- Prise en charge des frais de prothèses, béquilles, canne anglaise, chaise roulante.

**3. Période d'exécution**

La période de couverture sera de douze (12) mois et commencera à courir à partir de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrer les prestations.

**4. Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

## 5. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres seront financées par le budget de fonctionnement du Conseil Régional de l'Est, exercice 2022 et suivant, Lignes 670 111.

## 6. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à l'Annexe 3 du Conseil Régional de l'Est, sis au carrefour Teerenstra-Nkolibikon, BP : 507 Bertoua, Tél : (237) 222 24 19 32 – 695 19 90 45 - Fax : (237) 222 24 19 30, dès publication du présent avis.

## 7. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu les jours ouvrables dans les services du Conseil Régional de l'Est situés à l'Annexe 3 du Conseil Régional de l'Est, sis au carrefour Teerenstra-Nkolibikon, BP : 507 Bertoua, Tél : (237) 222 24 19 32 – 695 19 90 45 - Fax : (237) 222 24 19 30, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA, payable à la Recette Régionale de Finances du Conseil Régional de l'Est aux heures ouvrables tous les jours ouvrables. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

## 8. Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Conseil Régional de l'Est, au plus tard le 20 JUIL 2022 à 12h et devra porter la mention :

**«APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009 /AONO/CR-ES/CIPM/2022 DU  
21 JUIN 2022 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE  
D'ASSURANCE SANTE AU PROFIT DES CONSEILLERS REGIONAUX  
(PROCEDURE D'URGENCE)**

**« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement.».**

## 9. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de six cent mille (400 000) F CFA, établie par une banque de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances, et dont la liste figure dans la pièce n° 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet.. .), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d' Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre non-conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours possible.

## 10. Ouverture des plis

L'Ouverture des plis se fera en deux temps.

L'Ouverture des pièces administratives et offres techniques aura lieu le 20 JUIL 2022 à 13 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Conseil Régional de l'Est, dans la salle de réunion, sise à l'annexe 3 Carrefour Teerentra-Nkolbikon.

L'ouverture des offres financières se fera dans la même salle par la même Commission à une date ultérieure. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister à cette séance d'ouverture.

## 11. Critères de qualification

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

### Critères éliminatoires :

- Fausses déclarations ou pièce falsifiée •
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence d'agrément MINFI et d'adhésion CIMA;
- Absence d'une pièce du dossier administratif autre que la caution de soumission ; ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés ;
- Taux de couverture de la marge de solvabilité (CI I) pour les années 2018, 2019, 2020 inférieurs à 1000/0 ;
- Taux d'engagement réglementaire (C4) 2018, 2019, 2020 inférieurs à 100%
- Etats C4 et CII non certifiés :
- Offre soumise par un courtier ;
- Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;
- Présence d'informations financières dans l'offre technique.

### Critères essentiels :

L'évaluation des offres techniques sera faite sur cent (100) points sur la base des critères essentiels ci-dessous :

NO	Critères	Notation (points)	Note du Soumissionnaire
1	Présentation générale de l'offre	05	

II	Références générales du soumissionnaire (Produire des documents justificatifs)	06	
----	---	----	--

III	Références spécifiques du soumissionnaire (couverture maladie et assistance) au cours des trois dernières années (2019-2020-2021) (joindre premières et dernières pages du marché, et PV de réception ou Attestation de bonne fin)	15	
IV	Description détaillée des garanties offertes	17	
V	Modalité de mise en jeu de la garantie	30	
VI	Représentativité (produire des documents justificatifs)	10	
VII	Capacité financière délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 10 000 000 FCFA	17	
	TOTAL	100	

La note technique minimale requise pour être éligible à l'ouverture de l'offre financière est de 80 points sur 100.

#### 12. Méthode de sélection de l'Assureur

L'Assureur sera choisi selon la méthode du mieux disant.

#### 13. Nombre maximum de lots

La prestation est à un lot unique.

#### 14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### 15. Renseignements complémentaires

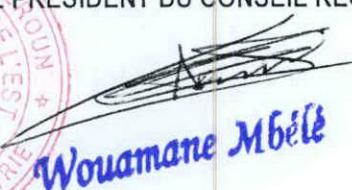
Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Annexe 3 du Conseil Régional de l'Est, sis au carrefour Teerenstra-Nkolbikon, BP : 507 Bertoua, Tél : (237) 222 24 19 32 – 695 19 90 45 - Fax : (237) 222 24 19 30.

NB : « Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 »

Bertoua, le **21 JUIN 2022**

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,

Ampliations :

- MINMAP/DR/ES ;
  - ARMP/ES (pour publication et archivage) ;
  - Président CIPM/CR/ES ;
  - Marchés (archivage) ;
  - Affichage CR-ES.
- 
- 

24/06/22